



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 novembre 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 5 Novembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 Novembre 1999

**Lotissement Communal rue de la Broche - liaison piétonnière avec
l'Impasse Honoré de Balzac**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99591

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 1999

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Lotissement Communal rue de la Broche - liaison piétonnière
avec l'Impasse Honoré de Balzac**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 29 Mars 1999, nous avons décidé de créer un lotissement communal, rue de la Broche, sur la parcelle cadastrée section EM n° 13 d'une superficie de 1 ha 14 a 73 ca.

Afin de mieux intégrer ce lotissement à la vie du quartier, il est souhaitable de le relier à l'Impasse Honoré de Balzac par un passage piétonnier.

Pour créer ce passage, la S.A. H.L.M. accepte de céder à la Ville de NIORT une bande de terrain d'une largeur de 2 m à prélever sur la parcelle cadastrée section EM n° 29 soit une superficie approximative de 44 m².

Cette cession aurait lieu à titre gratuit. La totalité des travaux étant prise en charge par la Ville de NIORT à savoir :

- Impasse Honoré de Balzac : dépose de la balustrade en façade, sur une largeur de 2 m et mise en place d'un poteau béton pour le raccordement,
- le long du passage : pose d'une clôture grillagée galvanisée d'une hauteur de 1 m avec piquets métalliques galvanisés. La clôture sera implantée sur la parcelle de la S.A. H.L.M. et restera sa propriété.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cette acquisition aux conditions énoncées et conformément à l'accord passé avec la S.A. H.L.M. ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera reçu par Maître SURVILLE, Notaire à NIORT. Tous les frais seront à la charge de la Ville de NIORT et imputés au chapitre 908-221-2112 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)